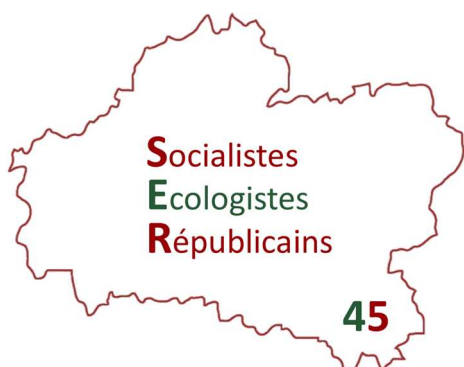


La Lettre des Elu.e.s départementaux.ales

Groupe des élu.e.s Socialistes, Ecologistes et Républicains du Conseil Départemental du Loiret



N°13 — MARS 2019
SESSION DE JANVIER 2019

SOMMAIRE

Page 2

Grand Débat National : quel rôle pour le Département ?

Page 4

Situation des EHPAD : un sujet de préoccupation pour les Loirétains

Page 5

Indemnisation des prestations pour les bénéficiaires de l'APA en GIR 4 : le Département fait machine arrière

Page 6

Commission des Bâtiments et des Routes : quelques commentaires sur le budget

Page 6

Politique de l'habitat : une évolution positive

Page 7

Restructuration du collège André Malraux : il est temps que ça bouge !

Page 7

Comment utiliser la taxe d'Aménagement des ENS ?

Page 8

Budget Primitif 2019 : un manque de précisions et des interrogations

Page 9

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale mis à jour

Dans cette nouvelle lettre des élu.e.s, vous trouverez un résumé de nos principales interventions lors de la session qui s'est tenue du mercredi 30 janvier au vendredi 1er février.

Pendant cette session, le budget départemental 2019 a été adopté. Nous avons regretté le manque de précisions et de transparence sur certains arbitrages budgétaires et avons relayé l'inquiétude de nombreux Loirétains sur la question du vieillissement et de la dépendance.

Auparavant, les rapports budgétaires de chaque commission ont été votés. Nous avons interpellé la majorité sur de nombreux sujets : EHPAD, aides à domicile, SDIS, collèges, politique habitat, etc.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Michel Breffy, Christophe Chaillou,
Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme,
Vanessa Slimani, Thierry Soler

Retrouvez notre actualité sur notre site internet et sur les réseaux sociaux :

www.ser45.fr



Collaborateur du groupe des élu.e.s : Steve Renard. Mail : groupe@ser45.fr ; Tél. : 02.38.77.96.30
Bureau des conseillers départementaux, 48 boulevard Alexandre Martin 45000 Orléans

Grand Débat National : quel rôle pour le Département ?

La veille de la session, les conseillers départementaux ont reçu de la Présidence du Conseil Départemental une contribution au Grand Débat National de quatre pages. Mercredi 30 janvier, un échange a eu lieu sur la pertinence pour le Département de participer en tant que collectivité à ce débat. Débat qui soulève de nombreuses questions.

Grand Débat National : l'intervention de Christophe Chaillou

LES FRANCAIS ATTENDENT DES ELUS PLUS D'EFFICACITE

« M. le Président, vous avez proposé que l'assemblée départementale participe au Grand Débat National à travers une contribution. Je ne suis pas convaincu par cette démarche et par le contenu de cette contribution. Ce qu'attendent nos concitoyens n'est pas une nouvelle réforme territoriale ; ils demandent que ce qui existe déjà fonctionne mieux, plus efficacement, plus rapidement. Vous rejetez souvent la faute sur l'Etat, mais je ne suis pas convaincu que nous-mêmes nous soyons toujours les plus efficaces. Je suis également inquiet de la distance qui peut exister à l'échelle d'une commune entre un certain nombre de nos concitoyens et les règles de base du fonctionnement de nos institutions. Dans un monde où tout est remis en question, soyons extrêmement prudents. »

UNE CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE LOIN D'ETRE INDISPENSABLE

« Votre texte n'est pas indispensable. Il est très corporatiste, décrit le Département comme le plus vertueux, le plus beau, ... Est-ce vraiment ce qui est attendu en ce moment ? Je ne pense pas. Je suis en plus en désaccord sur certains aspects, comme sur la baisse des dépenses publiques que vous appelez de vos vœux. Doit-on l'affirmer dans un texte comme celui-ci ? A titre personnel, je pense que d'autres choix sont possibles. »

LAISSONS LES CITOYENS S'EXPRIMER

« J'ai beaucoup de réserves sur la façon dont est porté et a été lancé médiatiquement ce Grand Débat National, mais dans le même temps, je n'ignore pas que beaucoup de nos concitoyens sont ouverts à cette initiative et veulent s'exprimer. Nous devons reconnaître notre part de responsabilité : nous n'avons pas été capables, y compris dans notre système représentatif, de porter leurs messages. Quelqu'un m'a interpellé il y a peu à Saint-Jean-de-la-Ruelle sur la protection de l'enfance et était sincèrement ému. Il y a sur certains sujets un sentiment d'impuissance, l'impression de ne pas être entendu. Il faut en être conscient. Mais au final, quels enseignements vont réellement être tirés du Grand Débat ? »

DE LA DIFFICULTE DE RECUEILLIR L'AVIS DES CITOYENS

« Dans toutes nos communes, nous avons eu à cœur de multiplier les espaces de dialogue et de concertation. Le problème est que ce sont toujours les mêmes qui viennent : souvent des retraités, des personnes bien insérées dans leur ville, qui n'ont globalement pas de difficultés. Mais le mouvement des « Gilets Jaunes », ce ne sont pas ceux-là ; ce sont des jeunes actifs, des familles monoparentales, des travailleurs qui n'y arrivent pas, etc. Et ces personnes ne viennent jamais aux espaces de concertation ouverts par nos institutions, notamment parce qu'ils considèrent que ce n'est pas pour eux, que tout a déjà été décidé. Je le vois par exemple pour le renouvellement urbain du quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Nous multiplions les moments d'échanges mais les gens ne viennent pas ou s'accrochent à un point qui les concerne directement, sans entendre les enjeux plus larges. Je constate d'ailleurs que les quartiers populaires sont complètement absents de ce grand débat. »

En début d'intervention, Christophe Chaillou a tenu à saluer l'échange intervenu entre le Président du Sénat Gérard Larcher et les maires du Loiret le samedi 26 janvier : « *Les propos du Président Larcher étaient intéressants. A tous ceux qui s'interrogeaient sur l'utilité d'avoir une deuxième assemblée, l'actualité récente, à travers certaines affaires qui nous permettent de voir tout le talent de l'un de nos sénateurs, leur a répondu (...) Je voudrais donc vous féliciter M. le Président d'avoir invité le Président Larcher pour ce dialogue et de faire le lien entre les élus locaux que nous sommes et les parlementaires.* »

Thierry Soler : comment écouter nos concitoyens ?

DES FRANÇAIS S'ESTIMENT DÉLAISSÉS

« Je ne vous cacherai pas mes réticences sur bien des aspects de la gestion gouvernementale face à un mouvement des gilets jaunes lui-même souvent dévoyé dans ses formes d'action. Cependant, ce mouvement social nous interpelle au moins sur un aspect fondamental, le sentiment de populations qui s'estiment délaissées. Délaissées du point de vue du pouvoir d'achat avec un avenir incertain et délaissées du point de vue démocratique avec une exclusion des débats les concernant. Ce n'est pas un sentiment que l'on peut balayer d'un revers de main en promettant, comme d'habitude, que nous, les décideurs, nous faisons les meilleurs choix possibles pour tous ces gens. »

LE DEPARTEMENT N'EST PAS ASSEZ DEMOCRATIQUE

« Du point de vue social, notre budget est certes compatissant et charitable, mais dans de nombreux cas il reste insuffisant. Du point de vue démocratique, c'est encore pire. Par le passé, notre collectivité a mené deux opérations qui auraient dû nous rapprocher de nos concitoyens, l'Agenda 21 et Loirétains demain. Ces deux plans à long terme auraient dû se faire à l'écoute des habitants. Ce n'a pas été le cas, ou alors sans que l'on retrouve dans le résultat l'apport des habitants simplement consultés. Quant au projet de mandat avec lequel vous justifiez des investissements si contestables pour notre avenir, il n'a été conçu qu'entre nos murs et jamais présenté à nos électeurs. On dira ce que l'on voudra du gouvernement actuel, mais nombre de mesures qui lui sont reprochées étaient connues des électeurs qui ont désigné la majorité. Ici, aucun de nous n'a à répondre du projet de mandat puisque celui-ci a été décidé après les élections. Quelle drôle de vision de la démocratie représentative. Ne nous étonnons pas que la population perde confiance en ses représentants ! »

LAISSONS LES CITOYENS S'EXPRIMER

« Pour lever ces doutes, le gouvernement propose un grand débat national. Ce n'est pas la panacée. Mais cela répond au moins aux attentes exprimées. Cela redonne de la dignité à chaque citoyenne et chaque citoyen. Je souhaite que ce ne soit pas un jeu de dupe mais je veux bien tenter l'expérience. Or, que proposez-vous dans ce cadre ? Nous allons voter un vœu adressé par notre assemblée au gouvernement. Vous croyez vraiment que c'est l'esprit du débat ? Que les gilets jaunes ont manifesté tant et plus pour que nous, le conseil départemental, nous ayons enfin le droit de nous exprimer ? »

Marie-Agnès Courroy et la question de la citoyenneté

LA CITOYENNETE CHEZ LES JEUNES ...

« Je voulais rebondir sur la question de la citoyenneté. La citoyenneté, c'est d'une part l'éducation civique, quelque chose que l'on apprend. C'est lié à la culture, à l'histoire de notre pays, à nos valeurs communes, à nos institutions. C'est d'autre part, pour les jeunes, le parcours citoyen qui est un de nos projets dans le cadre de notre politique jeunesse. Il faut donner à chaque enfant l'occasion de vivre des moments de citoyenneté (visite du Sénat, échanges avec les élus dans les classes, travail avec le CERCIL et les différents lieux de mémoire ...). »

... ET CHEZ LES ADULTES

« Au niveau des adultes, ce sont notamment les discours lors des vœux, les pots à des manifestations, etc. qui nous permettent d'échanger. Ce n'est pas un grand débat mais plein de petits débats, où on explique notre rôle, le fonctionnement des institutions. C'est dans ces moments-là que l'on intègre les gens dans le débat politique et où il y a un vrai échange. Mais s'engager dans un grand débat n'est pas tout à fait notre rôle. Plus qu'un grand débat, faisons plein de petits débats et incarnons notre rôle en permanence auprès des citoyens. »

Compte tenu des fortes réserves que nous avons exprimé sur l'opportunité d'un tel document, la contribution n'a pas été soumise au vote de l'Assemblée.

Situation des EHPAD : un sujet de préoccupation pour les Loirétains

L'un des rapports budgétaires ayant fait l'objet des plus vives discussions concernait celui consacré aux personnes âgées. Plusieurs élus du groupe sont intervenus sur la situation des EHPAD. Michel Breffy et Christophe Chaillou sont notamment revenus sur la tarification de ces établissements, qui avait fait l'objet de discussions lors de la dernière session (*Lettre des élu.e.s n°11*). La loi impose une convergence tarifaire entre établissements : certains établissements vont gagner quelques dotations, d'autres en perdre ...

Michel Breffy : pour une gestion humaine des EHPAD

UNE DEMANDE DE COMMISSION GENERALE SUR LES EHPAD

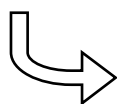
« A mi-mandat, notre groupe pense qu'il serait souhaitable de programmer une commission générale sur le plan *Loiret bien vieillir* afin que l'on puisse communiquer en ayant tous les mêmes informations. »

POUR UN EHPAD A FLEURY-LES-AUBRAIS

« Concernant la construction et rénovation des EHPAD, nous souhaiterions une précision officielle du Conseil Départemental sur l'engagement de construire un nouvel établissement EHPAD sur le canton de Fleury-les-Aubrais. Ainsi, nous pourrions éviter des prises de positions négatives à mon égard par des élus de l'opposition du Conseil Municipal de Fleury-les-Aubrais. »

ALERTONS LE GOUVERNEMENT SUR LA SITUATION DES EHPAD

« La convergence tarifaire me gêne un peu. J'aimerais mieux que l'on prenne exemple sur des EHPAD gérés de façon un peu plus humaine que d'autres. Il faut être vigilant sur les décisions que l'on doit prendre. Il faut avoir suffisamment de lits pour accueillir nos anciens. Les résidents n'iront pas sur les ronds-points pour râler ! J'aimerais bien que tous les départements s'emparent de ce sujet ; il faut faire remonter à l'ADF (*Assemblée des Départements de France*) ce problème qui est cœur de nos compétences, l'action sociale du département. Il faut peut-être aussi insister lourdement auprès du gouvernement. C'est un sujet important et on le voit peu apparaître dans les débats actuels car les gens impactés, à part les familles, ne peuvent pas se défendre. Soyons très humains. »



Le principe d'une Commission Générale consacrée aux EHPAD tel que proposé par Michel Breffy a été accepté. Par ailleurs, M. le Président a confirmé son engagement pour la construction d'un nouvel EHPAD sur le canton de Fleury-les-Aubrais, après la fermeture annoncée de celui de Daumezon.

Pour Christophe Chaillou, il faut rechercher à amoindrir les conséquences de la convergence tarifaire

« Faire une commission générale est une bonne chose car c'est un sujet complexe, mais il faut des éléments de comparaison. Concernant la convergence tarifaire entre établissements, on a bien compris qu'il s'agissait d'une loi qui l'imposait. Mais le Département peut peut-être moduler certains critères pour éviter des conséquences trop lourdes pour les EHPAD qui seront perdants. Même si la convergence est progressive, il y aura des conséquences sociales, et des situations difficiles. Voyons ce qui se passe dans d'autres départements, trouvons des idées pour amoindrir les conséquences de cette convergence. Il y a peut-être une marge de manœuvre. »

Marie-Agnès Courroy : « il faut faciliter l'accès aux aides »

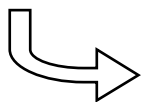
« La perte d'autonomie commence à domicile et personne ne la voit. Avoir des aides, percevoir l'APA, ce n'est pas toujours simple pour les personnes âgées, si elles sont isolées ; elles attendent parfois le dernier moment, juste avant l'entrée en EHPAD. On rentre ensuite dans un engrenage. Les actions collectives de prévention et d'autonomie sont importantes. Mais ce n'est pas là que cela commence. Il faut faciliter l'accès à l'APA et la présence physique de professionnels auprès des personnes âgées. »

Indemnisation des prestations pour les bénéficiaires de l'APA en GIR 4 : le Département fait machine arrière

Dans un premier temps, le Budget Primitif prévoyait que l'indemnisation des interventions auprès des nouveaux bénéficiaires évalués en GIR4 (premier degré de dépendance permettant une aide personnalisée) se fasse exclusivement sur la base des montants arrêtés en mode gré à gré (soit une dizaine d'euros en moins). Suite à la grogne des associations d'aide aux personnes, reçues par le Président, un amendement a été déposé juste avant le début de la session : cette disposition est reportée dans l'attente des conclusions d'un Schéma Départemental relatif à l'offre de service.

Hélène Lorme : il faut consulter avant de décider

« On peut se féliciter de cet amendement, mais on a eu un manque d'information au sein de la commission et les associations ont été informées semble-t-il tardivement des décisions prises. Et avec cet amendement, les montants mentionnés dans le budget de cette action ne sont désormais plus les bons. En ouverture de la session, M. le Président, vous avez prôné une politique qui doit être mise en place avec plus de concertation. On ne peut que partager cette ambition, mais il est nécessaire que cette concertation se fasse au moment opportun. Et cela n'a pas été le cas avec ces associations. »



D'après Pauline Martin, vice-présidente en charge des finances, ce dispositif était budgété pour 6 mois, pour une mise en place à partir du mois de juillet. La correction budgétaire sera apportée lors d'une prochaine décision budgétaire modificative.

Christophe Chaillou : à quoi ont servi les assises de l'autonomie ?

« Cela arrive quand même rarement d'amender un budget, par des sommes loin d'être négligeables, le jour même du vote du budget ! Et quelque chose m'échappe. Vous aviez lancé, M. le Président, des concertations, les assises de l'autonomie notamment. Et vous dites aujourd'hui que cet épisode sur le GIR4 a permis de vous mettre autour de la table avec toutes les associations ... On peut donc se demander si les états généraux et autres assises ont été si utiles que cela... Il est étonnant que dans notre pays il faille toujours des moments de conflits pour qu'on se parle... »

Thierry Soler : si le Département reprend cette idée ultérieurement, on votera contre

« Si je reviens à ce qui était inscrit dans le rapport d'orientations budgétaires de décembre, il apparaît clairement que cette mesure était une mesure d'économie d'un million d'euros. En clair, il était dit qu'on allait demander aux bénéficiaires d'avoir un reste à charge plus important. Eux aussi n'iront pas sur les ronds-points, alors heureusement que les associations qui fournissent leurs prestations sont montées au créneau, car leur faire payer ce million d'euros m'apparaît abusif. Je prends note du report. Mais si le Département, à la fin des discussions, reste sur cette idée de reprendre ce million en le laissant à la charge des bénéficiaires GIR4, on votera contre. »

Dans cette commission Enfance, Personnes âgées, Handicap, d'autres sujets ont été évoqués. Thierry Soler et Michel Breffy se sont félicités du projet de modernisation de trois établissements accueillant des personnes en situation de handicap, tel La Sablonnière à Marigny-les-Usages dont les locaux ne sont pas à la hauteur du dévouement du personnel. Toujours concernant les personnes handicapées, Hélène Lorme a réclamé un point d'étape sur le règlement de transport des élèves handicapés qui a été mis en place à la rentrée de septembre. Sur les Mineurs Non-Accompagnés, Thierry Soler a expliqué que contrairement à ce qui était écrit dans le rapport consacré à l'enfance (pour lequel il s'est abstenu), les jeunes mineurs en attente d'évaluation ne sont pas mis à l'abri et sont donc dans la rue en plein hiver.

Les six élu.e.s du groupe se sont abstenus sur le rapport budgétaire consacré aux personnes âgées.

Commission des Bâtiments et des Routes : quelques commentaires sur le budget

Dans cette commission, plusieurs sujets ont fait l'objet d'interventions d'élus de notre groupe : la contribution au SDIS, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, le soutien aux projets de voies ferrées et les investissements du Département pour l'A19 et l'aérodrome du Loiret.

- Thierry Soler a demandé un bilan des investissements du Loiret consacrés à l'A19 (le Département était maître d'ouvrage de l'aménagement foncier) et à l'aérodrome du Loiret. Le résultat est-il à la hauteur de l'engagement du Département ? Il a également souhaité que le Département soutienne plutôt la réouverture de la ligne SNCF Orléans-Châteauneuf et laisse tomber la défense d'une hypothétique ligne Grande vitesse à travers le Loiret.

- Thierry Soler est aussi revenu sur sa proposition concernant la taxe communale sur la consommation finale d'électricité que perçoit le Département pour les communes de moins de 2 000 habitants : « *c'est une recette de 3,7 millions d'euros, prélevée aux habitants des communes dites rurales ; une faible partie de cette recette leur revient sous forme d'aides aux travaux. Il faudrait soit mettre en place des programmes de réduction de consommation énergétique pour ces habitants, soit supprimer cette taxe.* »

- Enfin, Thierry Soler a implicitement justifié son vote contre le budget des routes par l'incohérence du projet de déviation de la RD921 à Jargeau.

- Christophe Chaillou a regretté le manque de précisions concernant la contribution du Département au SDIS (Service d'Incendie et de Secours), qui avoisine les 20 millions d'euros : « *Compte tenu de l'importance des sommes en jeu, un rapport recto verso est un peu léger. Il faudrait au moins une note de synthèse pour permettre de savoir à peu près à quoi cela sert. Surtout qu'elle augmente !* »

Thierry Soler s'est abstenu pour le budget de la distribution d'électricité et a voté contre le budget des infrastructures routières.

Politique de l'habitat : une évolution positive

Les rapports consacrés à la politique du logement et de l'insertion ont été adoptés à l'unanimité. Vanessa Slimani et Thierry Soler sont intervenus, notamment pour mettre en avant la lutte contre la précarité énergétique.

Pour Vanessa Slimani, les axes de cette politique vont dans le bon sens

« Je trouve le travail sur la redéfinition de cette politique intéressant. Les axes évoqués - le maintien à domicile, la lutte contre la précarité énergétique et l'aménagement durable du territoire - vont dans le bon sens. Je veux aussi indiquer que concernant le PIG (*Programme d'Intérêt Général ; 200 000 euros de crédits pour aider les personnes âgées et handicapées à adapter leurs logements en facilitant leurs démarches*) consacré à l'autonomie, il faut négocier avec l'Etat. Je souhaite qu'il y ait une part, quand cela est possible, de financement de travaux liés à la rénovation énergétique, mais qui ne doit pas être bloquant pour certains publics qui auraient un reste à charge trop important sur l'objectif premier de ce programme que constitue l'autonomie. Pour revenir sur l'axe concernant la précarité énergétique, il y aura des discussions avec les bailleurs sociaux, mais le Département doit être force de propositions pour que ces bailleurs s'engagent clairement dans la rénovation de leur parc. Les projets généralement engagés ne vont pas dans ce sens. J'espère que les orientations qui sont souhaitées par le Département pourront aboutir ; il y a dans ce parc social des gros besoins de rénovation sur certaines résidences. Les bailleurs sociaux doivent entendre que le Département, qui est financeur, puisse orienter ces décisions dans ce sens-là. »

Précarité énergétique : pour Thierry Soler, nous pourrions plus aider les petites communes

« Sur l'habitat, je suis d'accord avec Vanessa Slimani à propos du fléchage vis-à-vis des bailleurs sociaux pour accompagner plus fortement les habitants sur les économies d'énergie. Sur le PIG, c'est difficile il est vrai d'aller vers cette politique quand on se charge déjà de l'autonomie. Le Département pourrait peut-être aller plus loin dans la prise en charge pour les communes de moins de 2 000 habitants. Avec la taxe sur l'électricité qu'on applique à ces communes, on a de l'argent pour ça finalement... Peut-être peut-on dire au Préfet que pour ces communes, le Département prend bien plus en charge les travaux pour la rénovation énergétique ? »

Restructuration du collège André Malraux : il est temps que ça bouge !

Le rapport consacré à la réussite des jeunes a été adopté (Thierry Soler s'est abstenu). Christophe Chaillou est revenu sur la situation du collège André Malraux de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

Christophe Chaillou sur le collège André Malraux : « il faut prendre des décisions ! »

« Le collège André Malraux va être le dernier collège du Département à être restructuré alors qu'il est en zone prioritaire. Il a été convenu de lancer une étude de faisabilité, mais aucune offre n'a été reçue. Le processus est-il relancé ? Avec quel calendrier ? Le dossier doit avancer. Entre le Conseil Départemental, l'inspection académique, les villes, tout le monde se renvoie la balle. Il faut remettre tout le monde autour de la table. La décision de restructurer ce collège est prise depuis longtemps mais rien ne bouge. Je rappelle que ce collège date de 1977 et est en REP+, et sera le dernier à être refait. Il est temps que ça avance et qu'on prenne des décisions ! Les gamins sont accueillis dans ce vieux bâtiment, je comprends leur sentiment de deux poids deux mesures... »

Prenant l'exemple du collège Pierre de Coubertin de Saint-Jean-de-Braye, Thierry Soler a alerté l'assemblée départementale sur la situation du dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) pour lequel l'Education Nationale a réduit l'encadrement pédagogique des élèves. Il faut être vigilant à maintenir une présence importante de l'enseignant spécialisé pour des enfants en situation de handicap.

Comment utiliser la taxe d'Aménagement des Espaces Naturels Sensibles ?

Le Département perçoit la taxe d'aménagement sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Elle représentera en 2019 environ 4,5 millions d'euros. Une discussion s'est installée sur l'utilisation des recettes de cette taxe.

Pour Thierry Soler, l'argent des ENS doit aller aux ENS

« La taxe spécifique aux espaces naturels, que nous avons établie au taux le plus élevé possible, rapporte plus de 4 millions d'euros. Mais du côté des dépenses pour la préservation et la reconquête de la biodiversité, on est très loin des 4 millions. Cela me dérange que cette fiscalité destinée à l'environnement serve à financer d'autres dépenses, le plus souvent utiles au tourisme comme la Véloroute, mais qui devraient avoir leur propre budget car c'est différent de la protection de la nature.

Michel Breffy : « cette taxe est utilisée pour faire des actions pour la nature »

« Lorsqu'on aménage une véloroute le long d'un canal, on fait naturellement attention à ce qui est à côté et au canal lui-même. On ne peut pas dire qu'on ne fait pas attention aux Espaces Naturels Sensibles. On permet aux Loirétains et aux touristes de pratiquer une activité sportive, et quand on connaît le bienfait du vélo sur la santé, je pense qu'on est bien dans l'utilisation de cette taxe pour faire des actions pour la nature et les gens qui vivent dans cette nature, c'est-à-dire les Loirétains. »

Budget Primitif 2019 : un manque de précisions et des interrogations

Le Budget Primitif a été adopté. En début de session, Christophe Chaillou a regretté l'arrivée tardive de nouveaux éléments financiers et le manque de discussion en commission à propos de certaines coupes budgétaires. Thierry Soler (qui a voté contre le budget) et Michel Breffy (qui a voté pour) ont expliqué leur choix. Vanessa Slimani a défendu l'abstention, position majoritaire au sein du groupe.

Christophe Chaillou : « nous souhaitons travailler dans de meilleures conditions »

DES ELEMENTS BUDGETAIRES FOURNIS TROP TARDIVEMENT

« Je veux redire le souhait que nous puissions travailler dans de meilleures conditions. Nous apprécions les échanges que nous avons avec vous, M. le Président, la façon dont le dialogue existe. Mais quand on prépare un budget, il faut disposer des informations nécessaires, suffisamment en amont. Or, en l'espace de deux jours, nous avons reçu trois éléments importants : un amendement substantiel sur le rapport consacré aux personnes âgées, la contribution au grand débat de quatre pages, et une explication sur la tarification des EHPAD demandée en décembre. Il n'est pas normal de recevoir la veille pour le lendemain autant d'éléments nouveaux sur des sujets importants. On ne peut pas fonctionner avec la veille de la session des amendements qu'on ne peut pas discuter entre nous et qui ne sont pas étudiés en commission. D'ailleurs, des choses ne vont pas dans nos commissions : il y a des arbitrages faits, et tant mieux, mais tous ne sont pas passés en commission, y compris dans la mienne, avec des diminutions de subvention. »

UN MANQUE DE PRECISION

« Par ailleurs, les rapports doivent être plus étayés. Je me souviens qu'autrefois, nous avions plus d'informations. Sur le rapport financier, on nous dit que les frais d'études de contentieux et adhésions sont en diminution importante avec un effort de rationalisation proposé. Mais nous n'avons aucune précision sur cet effort de rationalisation. Nous n'avons même pas la liste des adhésions. Cela pose problème. Nous avons un profond respect par rapport à la qualité du travail fourni par les services, nous savons que tout le monde est sous pression, mais il nous faut un minimum d'éléments budgétaires à la veille d'une session. Je souhaite que les choses s'améliorent. Vous savez que nous sommes dans un état d'esprit constructif et de coopération. Nous apprécions le travail et le dialogue mais cela doit se traduire dans des actes. Et ce sentiment peut être partagé par d'autres élus que ceux de notre groupe. »

Vanessa Slimani : « nous n'aurions pas fait les mêmes choix budgétaires »

« Outre les éléments évoqués par Christophe Chaillou concernant la préparation budgétaire (amendement arrivé tardivement, manque de transparence concernant le SDIS, arbitrages pas vus dans toutes les commissions), nous nous interrogeons sur la question fondamentale de la dépendance et du plan *Loiret bien vieillir*. Si nous nous inscrivons dans cette volonté de travail avec la majorité dans un esprit constructif qui nous amène à voter de nombreuses délibérations, il n'en demeure pas moins qu'avec les contraintes budgétaires qui seraient les mêmes pour nous, nous ne ferions pas tout à fait les mêmes choix, dans la lignée d'un projet de mandat que nous n'avions pas voté. Ainsi, sans rentrer dans les détails du budget qui nous a été présenté, vous comprendrez l'abstention qui suivra. »

Thierry Soler : « ce n'est pas un budget de transition écologique »

« J'ai déjà exprimé mes réserves lors du débat de décembre sur les orientations budgétaires et je constate à regret que peu de choses ont changé dans les propositions qui apparaissent aujourd'hui. Ce budget n'est pas un budget de transition. Il n'emmène pas notre département vers un futur soutenable, pour nous-mêmes et pour tous les habitants de notre planète. Au contraire, il poursuit des investissements massifs dans des secteurs dépassés, ceux-là mêmes qui ont façonné notre mode de vie actuel. Pourtant, j'ai l'impression que vous êtes désormais d'accord avec le diagnostic selon lequel l'activité humaine

provoque la perte précipitée de la biodiversité et la montée des températures globales qui caractérise le dérèglement climatique. Alors pourquoi ne pas réagir ? Malheureusement, le budget qui nous est proposé, cette année encore, tourne le dos à la transition écologique. Celle-ci est pourtant réclamée par de plus en plus de nos concitoyens, soit dans les marches pour le climat qui se répètent avec succès dans le Loiret, soit par la pétition de l'affaire du siècle qui vient de recueillir plus de deux millions de signatures en quelques jours dans notre pays. Si nous ne voulons pas que les Loirétains des générations montantes nous intentent un jour un procès pour inaction, alors agissons contre les causes du dérèglement climatique. »

Michel Breffy vote un budget « assez bien équilibré »

« Je voterai ce budget car il est assez bien équilibré, avec 150 millions d'investissement important pour les Loirétains. Moi qui suis là depuis 2004, je peux faire quelques comparaisons... Je pilote aussi avec la commission un projet d'une dizaine de millions d'euros, ce n'est pas rien. Mais il est vrai que sur les EHPAD, on ne dépense finalement pas énormément d'argent. Sur notre canton de Fleury-les-Aubrais, j'espère, avec la volonté que l'on a, que l'on trouvera une solution après la fermeture de Daumezon. Je souhaite préciser qu'une chose m'a quand même gêné en 2018, c'est votre posture vis-à-vis du gouvernement sur le contrat proposé (cf. lettre des élu.e.s n°10 - juillet 2018). Cela ne nous aurait pas brimé que de signer ce contrat. Les postures me gênent, je préfère le consensus. Sur ce sujet et en général, il faut faire plus confiance au gouvernement. De son côté, il faut qu'il considère les collectivités locales comme nécessaire pour les Français. »

Le Budget Primitif 2019 s'équilibre à 680 millions d'euros. Les recettes fiscales sont en légère hausse, grâce à l'évolution des bases de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, dont le taux reste inchangé. Côté dépenses, la masse salariale est stable malgré l'impact des mesures gouvernementales. L'investissement du Département est de 151 millions d'euros, dont 110 millions en maîtrise d'ouvrage (54 pour les routes et le Très Haut Débit et 30 pour les collèges) et 39 millions en programme d'aides (dont 21 millions pour les communes et intercommunalités).

Vote du budget : Christophe Chaillou, Marie-Agnès Courroy, Hélène Lorme et Vanessa Slimani se sont abstenus. Michel Breffy a voté pour, Thierry Soler contre.

Le Règlement Départemental d'Aide Sociale mis à jour

Le RDAS, Règlement Départemental d'Aide Sociale, qui définit les règles selon lesquelles sont accordées les aides sociales, a été actualisé au regard de la législation en vigueur.

Hélène Lorme a félicité le travail du Département et des services et a souhaité s'assurer qu'il n'y avait pas de changement notable sur le fond, uniquement sur la forme, mais aussi « *que ce document soit disponible dans toutes les mairies et les CCAS, et pas uniquement sur internet dans un contexte de fracture numérique* ». Thierry Soler a alerté l'assemblée sur la capacité d'accompagnement de nos services dans nos Maisons Du Département : « *pour certains bénéficiaires ou ceux qui les accompagnent, c'est parfois un peu difficile d'avoir le niveau de réponse que nous souhaitons atteindre. Or, sur beaucoup de fiches de ce règlement, on voit qu'il faut s'adresser à la MDD ou la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Même si il y a des contraintes budgétaires, cela nous engage à être à la hauteur.* »

... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

En début de session, Hélène Lorme a évoqué le drame ayant touché l'EHPAD des Ombrages à La Chapelle Saint-Mesmin et demandé des éclaircissements. - A propos des J.O. de 2024, Thierry Soler a regretté que les aides départementales aux sportifs de haut niveau ne permettent pas d'encourager la carrière d'un champion du monde junior formé par le Vélo sport caciën. - Régulièrement interpellé, Michel Breffy a demandé la transmission aux maires d'une information complète et claire sur le dispositif d'aires d'accueil des gens du voyage. - Thierry Soler a voté contre le rapport budgétaire consacré au monde agricole et forestier et s'est abstenu pour le suivi des aides aux entreprises (il propose un compte-rendu personnel sur thierrysoler.fr).